

Yannick Botrel



Sénateur des Côtes d'Armor



Réforme territoriale et loi NOTRe : la recherche d'un équilibre.

Avec la fin de l'examen du projet de loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), nous arrivons au terme d'un long parcours législatif de plus de deux années. Lors de la campagne pour les élections présidentielles de 2012, le futur Président François HOLLANDE avait indiqué, dans son discours de Dijon, qu'il entendait faire des collectivités territoriales et de leur réforme l'un des axes forts de son quinquennat.

Prévue en une seule loi à l'origine, cette réforme a au final fait l'objet de trois textes qui ont été examinés, en concertation avec les associations d'élus, pour conduire le travail à son terme : la loi de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles (MAPTAM), celle portant délimitations des régions et enfin la loi NOTRe, plus particulièrement consacrée aux compétences des régions, des départements et du bloc communal.

Cette dernière a, et cela est légitime, suscité des débats nourris et passionnés. Il convient de saluer l'initiative de la présidente de l'association départementale des maires d'avoir organisé le 12 juin dernier un débat sur cette question, ce qui a permis de confronter les arguments, sans doute sans parvenir à lever toutes les inquiétudes.

S'il reste encore un petit bout de chemin à parcourir avant la promulgation définitive du texte, les principaux points faisant difficulté peuvent être considérés comme réglés à l'issue de la commission mixte paritaire ayant réuni députés et sénateurs. Introduit par les députés contre l'avis du Gouvernement, et celui du Sénat, l'élection au suffrage universel des conseillers communautaires est supprimée. Second point d'achoppement, le PLUI restera soumis aux dispositions de la loi ALUR, et donc les conditions du transfert de la compétence « urbanisme » aux intercommunalités seront inchangées. Enfin le seuil de population des futures communautés de communes sera de 15 000 habitants, avec de surcroît des dérogations afin de prendre en compte les réalités démographiques et physiques des territoires.

Voilà donc la réalité des choses que j'oppose aux procès d'intention.

Mais cette loi ne se limite pas aux points cruciaux qui viennent d'être rappelés. La réorganisation du bloc communal doit permettre l'adaptation de nos collectivités à l'évolution de la société et des territoires, tout en conservant ce cadre communal auquel nous sommes attachés. Il convient d'ailleurs de rappeler que le dispositif « Communes nouvelles », contenu dans la loi RCT du 16 décembre 2010, ne prétendait pas autre chose. Contrairement à ce qui a parfois pu être avancé, la disparition des communes est moins que jamais à l'ordre du jour et ces textes permettent tout au contraire de faire de nos communes et des intercommunalités des outils plus efficaces, au service de tous nos concitoyens.

Directeur de publication : Yannick Botrel

Permanence parlementaire : BP 50623 - 22206 GUINGAMP Cedex
Tél. : 02 96 11 00 96 - Fax : 09 70 62 57 12 - permanence.botrel@orange.fr
www.yannickbotrel-senateur.fr

Mon rapport d'information sur l'avenir de la filière bois française

En application de la loi organique du 1^{er} août 2001, la commission des finances a confié à la Cour des comptes une enquête sur les soutiens à la filière forêt-bois. Ce travail a été demandé parce que la France, dont le tiers du territoire est composé de forêts, n'est pas la puissance forestière qu'elle pourrait être et parce que le déficit commercial de la filière forêt-bois représente environ 6 milliards par an, soit 10 % du déficit total de notre balance commerciale. Une telle situation résulte du constat d'un modèle économique de pays en développement, fondé sur l'exportation de bois brut et l'importation de produits transformés. Il en résulte un déplacement de la valeur ajoutée vers les marchés étrangers.

Avec mon collègue le sénateur Alain HOUPERT, nous avons suivi cette enquête en tant que rapporteurs spéciaux de la mission « Agriculture, alimentation, forêts et affaires rurales », estimant qu'en dépit de dispositifs publics de soutien variés, de l'ordre de 910 millions par an, cette filière doit être mieux organisée. Les objectifs et les moyens de notre politique en direction de la filière forêt-bois doivent donc être remis en question, alors que cette filière emploie environ 440000 personnes pour un chiffre d'affaires de 60 milliards par an, soit 3 % du PIB.

C'est pourquoi nous avons recommandé de construire le pilotage stratégique de la filière et l'axer sur un objectif de valorisation économique, de rapprocher les nombreuses interprofessions, de tourner l'ONF vers une logique de résultats, de recomposer et de renouveler la forêt française, de réformer prudemment la fiscalité applicable à l'amont forestier, de ne plus faire du bois-énergie une priorité et, enfin, de réorienter les aides à l'aval, en soutenant par exemple davantage le bois d'œuvre. En suivant ces recommandations, la France pourra, enfin, faire de la filière forêt-bois un atout.

En déplacement à Bruxelles pour faire le point sur l'application de la nouvelle PAC et sur l'apurement des aides communautaires

La commission des Finances du Sénat, dans le cadre de ses compétences en matière de contrôle du budget de l'Etat, a missionné les deux rapporteurs spéciaux de la "mission Agriculture Alimentation Forêt et Affaires Rurales", moi-même et Alain HOUPERT ainsi que François MARC, sénateur en charge de la vérification de l'exécution budgétaire afin d'examiner l'apurement des aides européennes à la France au titre de la Politique Agricole Commune (P.A.C.).

Au cours de ce déplacement, la mission a rencontré successivement Madame SIRACUSA, cheffe adjointe du Cabinet de Monsieur HOGAN, commissaire à l'Agriculture, Madame CALVINO, directrice générale du budget de la commission européenne, Monsieur Jean ARTHUIS, président de la commission des budgets du parlement européen, Monsieur OUDOT DE DAINVILLE, chef du service économique et financier de la représentation permanente de la France, Monsieur Rudolf MÖEGELE, directeur général adjoint de la DG AGRI de la commission européenne, Monsieur DUCLAUD, chef du service agricole de la représentation permanente de la France, Monsieur DENANOT, rapporteur du budget de la commission AGRI du parlement européen, et enfin les administrateurs de la commission du contrôle budgétaire du parlement européen.

Au titre de la période 2008-2012, la France est mise en demeure de rembourser à l'Union une somme de l'ordre de 1,100 milliards d'euros. Le contentieux porte sur un trop versé d'aides à la surface (695 millions d'euros) sur des dépassements de droits à paiements (130 millions d'euros) la conditionnalité (100 millions d'euros), la restructuration sucrière (80 millions d'euros)...

Il s'agit là d'un enjeu majeur pour les finances publiques de notre pays. Il conviendra de suivre dans le futur cette problématique au plus près.

Question écrite N° 14984 du 26/02/15 (Ministère de la culture)

Contrat d'objectif et de moyens entre l'État et Radio France.

L'attention de Mme la ministre de la culture est attirée sur le contrat d'objectif et de moyens liant l'État et Radio France.

Question écrite N° 14985 du 26/02/15 (Ministère de la culture)

Soutien de l'État aux musiques actuelles.

M. Yannick Botrel interroge Mme la ministre de la culture sur les politiques publiques de soutien aux musiques actuelles.

Question écrite N° 15115 du 05/03/15 (Ministère du logement)

Évolution du programme Habiter Mieux de l'Agence nationale de l'habitat.

L'attention de Mme la ministre du logement est appelée sur l'évolution du programme « Habiter mieux » de l'Agence nationale de l'habitat.

Question écrite N° 15556 du 02/04/15 (Ministère de l'agriculture)

Conséquences de la nouvelle politique agricole commune sur les bocages agricoles.

M. Yannick Botrel sollicite la réponse de M. le ministre de l'agriculture sur les conséquences de la nouvelle PAC, et notamment des bonnes conditions agro-environnementales (BCAE) pour le maintien des particularités topographiques.

Question écrite N° 15735 du 09/04/15 (Ministère des affaires)

Situation des orthophonistes travaillant en milieu hospitalier.

L'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé est appelée sur les conséquences de la situation des orthophonistes travaillant en milieu hospitalier.

Question écrite N° 15740 du 09/04/15 (Ministère de l'agriculture)

Sur les seuils de production brute standard pour les aides à l'installation 2014-2020. [...]

Mesurant les attentes fortes des collectivités, je me suis investi pleinement dans l'examen en seconde lecture par le Sénat du projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République, comme je l'avais fait en première lecture.

J'ai tout d'abord été présent à la quasi-totalité des échanges sur le texte et suis intervenu à de multiples reprises pour porter la voix de nos territoires et de leurs collectivités mais également au nom du groupe des Sénateurs Socialistes et Républicains du Sénat.

Durant les débats en séance, ce sont vingt-huit interventions, dont quatorze « longues », qui ont été relevées sur ce seul texte.

De plus, j'ai personnellement rédigé dix amendements, et ai également cosigné et défendu à la tribune les deux amendements de ma collègue Sénatrice Odette HERVIAUX, ainsi que l'amendement du Sénateur Gaëtan GORCE qui m'ont fait pleinement confiance pour ce faire.

J'ai enfin cosigné l'ensemble des amendements du groupe socialiste, et les ai pour un nombre conséquent défendu en séance.

En ce qui concerne les dix amendements à mon nom trois ont été adoptés ou satisfaits dès l'examen par la commission des lois du Sénat :

- L'Assemblée a introduit une disposition visant à reconnaître les groupes d'opposition et les groupes minoritaires au sein des assemblées régionales. J'ai proposé d'élargir cette reconnaissance aux assemblées départementales ce qui a été adopté.
- Les compétences « eau potable » et « assainissement » transférées au profit des communautés de communes ont été transformées par le Sénat à l'issue de l'examen du texte, en compétences optionnelles et non plus obligatoires, afin de laisser plus de marges de manœuvre aux différentes collectivités dans la conduite de leur action publique. A l'issue de la CMP, elles seront finalement facultatives dès 2016 puis obligatoires en 2020, ce qui me semble être un bon compromis.

Sept des amendements ont donc été rejetés en commission et je les ai défendus à nouveau en séance. Sur ces sept amendements restants, quatre ont d'ailleurs été repris (c'est-à-dire cosignés) par le groupe socialiste à l'occasion de la séance publique.

Deux portants sur la refonte de la carte intercommunale et de la carte syndicale ont été rejetés par la majorité sénatoriale. Pour autant, le compromis autour d'un seuil intercommunal à 15 000 habitants a été validé par la CMP dans un contenu proche de celui que j'avais proposé initialement.

Un sur la composition des comités syndicaux a été adopté. Il s'agissait de repousser l'application de nouvelles règles (qui sont au demeurant utiles et positives) aux prochaines élections municipales pour ne pas perturber le fonctionnement actuel des comités syndicaux en place.

Un sur les modalités d'attribution de dotation de solidarité communautaire a été adopté afin de corriger une erreur matérielle qui aurait rendu ce dispositif péréquateur utile complètement inopérant.

Un sur la participation des communautés d'agglomération à un syndicat a été adopté mais a été malheureusement supprimé lors de l'examen du texte par l'Assemblée nationale. Il visait à rééquilibrer les relations entre les communes et les intercommunalités dans ce domaine. A l'occasion de la CMP, une formule intermédiaire, plus respectueuse des prérogatives communales a été retenue.

Un sur la date effective des transferts de compétences vers les intercommunalités a été repris par le rapporteur et adopté. Il s'agissait de faire en sorte que ces transferts soient effectifs en début d'année et non pas en milieu d'année dans un souci de simplification budgétaire pour les collectivités et les élus.

Un sur le développement de l'*open data* dans les collectivités territoriales a été retiré à la demande du Gouvernement qui travaille actuellement sur cette question.

Vous trouverez l'ensemble de ces interventions sur le site du Sénat, dans les compte-rendus des débats des 26, 27, 28 et 29 mai 2015.



1



2



3



4



5



6



7



8

SUITE - Mes questions écrites au gouvernement (extraits)

[...] Quelle est l'analyse de M. le ministre de l'agriculture sur l'impact des seuils de production brute standard fixés pour l'éligibilité aux aides à l'installation pour 2014-2020.

Question écrite N° 15927 du 23/04/15 (Ministère du travail)

Évolution du dialogue social engagé avec la fédération de l'hospitalisation privée.

M. Yannick Botrel attire l'attention de M. le ministre du travail sur l'évolution du dialogue social engagé par son ministère avec la FHP au titre du pacte de responsabilité.

Question écrite N° 15945 du 23/04/15 (Secrétariat transports)

Réglementation relative au port de la ceinture de sécurité.

L'attention de M. le secrétaire d'État, chargé des transports est appelée sur la réglementation relative au port de la ceinture de sécurité dans les transports collectifs.

Question écrite N° 16584 du 04/06/15 (Ministère des affaires soc)

Situation des ergothérapeutes dépendant de la fonction publique

Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des Femmes est interrogée concernant le statut actuel des ergothérapeutes dépendant de la fonction publique.

Question écrite N° 16839 du 18/06/15 (Ministère de l'agriculture)

Situation des éleveurs de porcs

M. Yannick Botrel interroge M. le ministre de l'agriculture sur la situation de la filière porcine et des éleveurs, et sur les demandes des professionnels du secteur.

- 1 Trévou-Tréguignec : réception des travaux de la cale de Port-Le-Goff.
 2 Pléhédél : remise de l'honorariat à M. Yvon Le Put, ancien maire.
 3 L.T.C. Beg-ar-C'hra : inauguration de l'hôtel d'entreprises.
 4 Pommerit-Le-Vicomte : avec le C.C.A.S. et la municipalité, réception du minibus de l'E.H.P.A.D.

- 5 Callac : inauguration de l'exposition sur le thème de la bécasse à la maison de l'épaveul breton.
 6 Rennes : débat avec les professionnels régionaux de la filière bois.
 7 Parlement européen (Bruxelles) : audition de la commission de l'Agriculture.
 8 Sénat : présentation du rapport sur le bois et la forêt.